



DU CÔTÉ DES ÉCOLES

En cette rentrée des classes 2011 le regroupement de Chézy-Dammard-Monnes a vu une de ses classes supprimée. Ce n'est pas, chez nous, pour des raisons de réduction du nombre de postes budgétaires, mais hélas, parce que ces dernières années les effectifs d'élèves ont beaucoup diminué.

Voici un petit récapitulatif de l'évolution du regroupement depuis sa création :

1971	-----	6 classes	-----	161 élèves
1974	-----	5 classes	-----	130 élèves
1981	-----	4 classes	-----	86 élèves
2003	-----	5 classes	-----	110 élèves
2011	-----	4 classes	-----	77 élèves

Cahouzats ! Il faut renverser la vapeur ! Moins d'enfants, plus d'école, triste village !

Le syndicat des écoles regroupées a décidé la fermeture d'une des deux classes de Chézy afin de maintenir une classe primaire dans chacun de nos villages.

La salle de classe libérée, qui a été rénovée par des bénévoles en 2009, restera à la disposition des élèves et enseignants du regroupement. Ceux de Monnes et de Dammard s'y rendront en car, le syndicat payant un forfait transport à la RTA. Ils l'utiliseront pour des activités pédagogiques à plusieurs classes, comme salle d'informatique, et pour du travail de documentation en liaison avec la BCD « Lire en Orxois ».

Mme Pinet dont la classe a été fermée, a été nommée en Normandie, selon son souhait. Melle Blin se rapproche de

son domicile près de château Thierry. Nous leur souhaitons « bonne installation » dans leurs nouveaux postes. Bienvenue à Mme Amélie Lefèvre (sur la photo) qui fait sa rentrée à Chézy.

Le mot du maire

La rentrée a été marquée par la fermeture d'une classe du regroupement.

Ce n'est pas le plus inquiétant pour l'avenir de notre école.

Le préfet, représentant de l'état, a proposé aux trois communes concernées, Dammard, Monnes et Chézy en Orxois, de dissoudre le syndicat des écoles regroupées et de transférer cette compétence à la C.C.O.C. dont le siège est à Neuilly Saint Front.

Les trois conseils communaux ont tous refusé d'acter cette démarche qui ne se base sur aucune réalité.

Comment oublier que ce regroupement intercommunal a permis aux enfants de nos villages, depuis 40 ans, d'effectuer leur scolarité là où ils vivent, dans d'excellentes conditions d'accueil.

Pourquoi balayer cette coopération active et constructive entre nos communes alors qu'elle a permis d'installer des outils pédagogiques adaptés dans les classes, de développer l'accueil périscolaire et de créer une cantine ?

L'engagement de vos représentants à tout faire pour ne pas perdre notre école est sans faille. Alors restons vigilants !

V. Richardot

ASSAINISSEMENT...

la phase 2 de réalisation débute... Plans définitifs, préparation de chantier, travaux.

Vous avez certainement pris connaissance du dernier compte-rendu du Conseil municipal : celui-ci a donné son accord pour le choix de la commission des 3 bureaux d'études qui devront mener à bien l'ensemble des travaux collectifs durant une période de deux ans.

L'élément central est le recrutement du Maître d'Oeuvre, la société B3e qui vous est maintenant familière et qui commence son travail dès maintenant. Dans un premier temps, elle devra produire le plan de masse définitif du réseau collectif d'assainissement ainsi que celui de la future station d'épuration. Ce travail devra être minutieux car c'est de lui que dépendra la bonne marche et la rapidité des travaux qui suivront dans un an.

Pour établir ces plans avec le plus de finesse possible, des forages sur le terrain seront sans doute nécessaires et commandés à la société Ginger CEBTP, 2ème bureau d'étude retenu. Le troisième bureau, la société Bureau Véritas, n'a pas un rôle moins important. C'est lui qui devra

assurer, durant toute la durée de cette phase de réalisation, un contrôle strict des moyens de sécurité des personnes sur le chantier, tant au niveau des entreprises qui effectueront les travaux qu'à celui des usagers de la route, les habitants de notre commune en particulier.

La préparation du chantier, qui devrait durer un an environ, débouchera enfin sur un appel d'offres en direction des entreprises de travaux, qui commenceront donc en fin d'année 2012 et seront terminés pour l'été 2013.

Terminés... oui, en ce qui concerne le réseau collectif et la station d'épuration... mais pas pour vous ! C'est en effet à partir de l'été 2013 qu'il vous appartiendra de commencer vos travaux de raccordement et surtout pas avant ! Vous aurez alors 2 ans pour les mener à bien. Si vous ne devez pas commencer ces travaux, vous pouvez mettre à profit ces 2 prochaines années pour les préparer au mieux, étudier dans le détail vos plans, les modifier éventuellement, anticiper le désagrément qu'ils ne manqueront pas de créer afin de le gérer au mieux.

NOUVEAU TRANSFORMATEUR



Les travaux d'installation du nouveau transformateur effectués par l'USEDA, au coin de la rue du Gué et des Fournisseurs ont nécessité la coupe d'un sapin d'environ vingt mètres de haut et la coulée d'une dalle de béton pour le recevoir. Ce transformateur de 250 KVA est indispensable au maintien d'une bonne qualité de la desserte électrique de cette partie du village. On se souvient de la période neigeuse difficile de l'hiver dernier et particulièrement de la longue coupure de courant, lors des fêtes de fin d'année, subie par les Cahouzats (secteur des rues Fontaine Rouge, Aux Leux et du Gué). La fin des travaux est prévue fin octobre. La deuxième phase de travaux d'enfouissement et du renforcement de la ligne basse tension entre le transformateur et une partie de la rue Aux Leux sera réalisée par la suite.

Recensement pour le Service National

Tous les jeunes (filles et garçons) doivent se présenter en mairie (munis du livret de famille de leurs parents), le mois de leur 16ème anniversaire.



BROCANTE DES ARCHERS

dimanche 25 septembre 2011

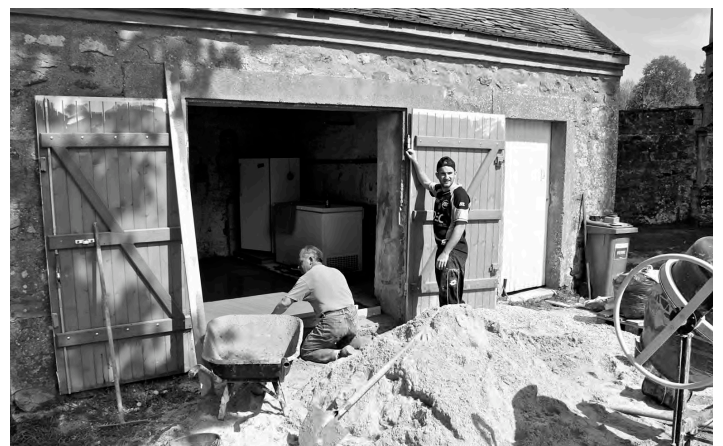
La compagnie d'Arc organise sa brocante place de l'Église. Prix du mètre linéaire : 2 €

RESTAURATION SUR PLACE

Inscription au : 03 23 71 44 74

TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE COMITÉ DES FÊTES

Des bénévoles ont achevé les travaux de remise en état de l'ancien bâtiment du cantonnier sur la place de l'église. Nettoyé, aménagé et avec des barreaux aux fenêtres, ce local, maintenant occupé par le matériel du Comité des Fêtes, a belle allure. Cela sécurise le matériel et facilite son utilisation. Merci aux Cahouzats qui ont donné de leur temps et de leur savoir faire, facilitant ainsi l'activité du Comité des Fêtes.



HUILE de SCHISTE

Le 15 avril 2011, le conseil municipal, a formulé la demande d'un moratoire sur la prospection de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux et la mise en place d'un débat public en tant que préalable nécessaire à toute décision concernant la prospection et l'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux.

QUELQUES EXPLICATIONS

Un collectif s'est créé pour s'opposer à ce projet et demande que les communes l'appuient.

Entre la dizaine de permis d'exploitation par fracturation hydraulique des schistes bitumeux, signés en mars 2010 par Jean Louis Borloo alors ministre de l'écologie et la loi de juillet 2011 interdisant (en partie) cette même fracturation pour extraire les huiles et gaz emprisonnés de manière diffuse dans les roches de notre sous-sol, que s'est-il passé ? Une mobilisation citoyenne, partie de la Drôme et de l'Aveyron, a gagné le sud de l'Aisne (où a été mis en place le collectif CARMEN) et la Seine et Marne, deux régions concernées par les permis accordés à la société américaine Toréador, a alerté nos élus et a abouti à la nomination d'une commission d'enquête. Avant même les résultats de cette commission une loi d'interdiction de la fracturation hydraulique est promulguée.

Mais ALERTE : cette loi faite de compromis est ambiguë. Entre autre elle n'abroge pas les permis accordés et autorise une exploration dite scientifique... en évitant d'employer le terme de fracturation.

En Amérique du Nord, l'exploitation par fracturation hydraulique, généralisée depuis 2000, a un impact écologique catastrophique : contamination des nappes phréatiques, destruction des paysages, problèmes de santé....

En Angleterre, à Blackpool, les forages ont été interrompus, ils avaient provoqué deux tremblements de terre, en avril et mai derniers.

COMMENT FONCTIONNE LA FRACTURATION HYDRAULIQUE ?

ATTENTION ! : Ne pas confondre un forage pétrolier «classique» et un forage d'exploitation de gaz de schiste !

Pour un puits classique, c'est simple !!! On fore, puis on pompe le pétrole. Parfois, la nappe est sous pression, alors il remonte tout seul !

Dans le cas du schiste, le gaz (ou le pétrole) est prisonnier de la roche, il va falloir le libérer !

C'est là que tout se gâte !

1- D'abord, on fore un puits vertical et ensuite horizontal dans la veine rocheuse.

2 - Ensuite on fait exploser cette veine rocheuse avec des explosifs (pour la fracturer).

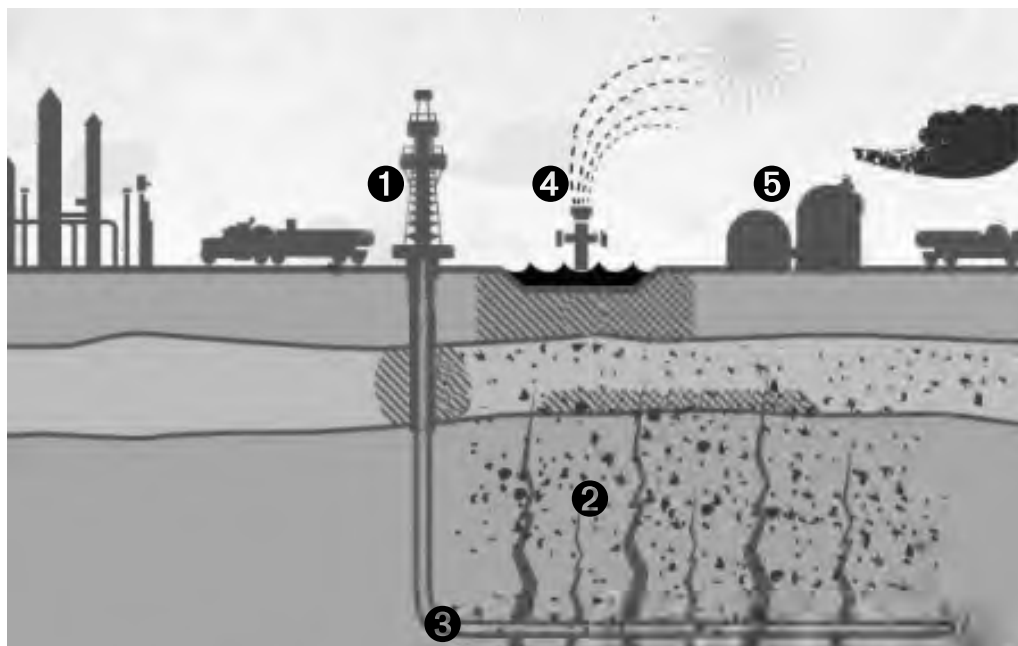
3 - On injecte à très forte pression (600 à 1000 bars) d'énormes quantités d'eau dans le puits (jusqu'à 20 000 m3 d'eau) auxquelles sont ajoutés du sable et surtout plusieurs tonnes (environ 200 tonnes) de produits chimiques hautement toxiques. Cette injection d'eau écarte les fissures créées par la fracturation, le sable les maintient ouvertes pour libérer le gaz.

4 -Maintenant on récupère le gaz, on sait que 50 à 70% de l'eau chargée de produits toxiques reste au fond. Le reste remonte.

5- Ces différentes opérations nécessitent une infrastructure considérable de routes tracées en quelques jours et qui mènent à des chantiers qui ne durent que quelques mois (et on passe au suivant), d'énormes camions circulent. Après le chantier reste le désastre dessous, dessus, dans l'eau, dans l'air....

Et tout ça, alors même qu'une étude scientifique montre que l'exploitation des gaz et huiles de schiste entraînerait des émissions de gaz à effet de serre aussi importantes que celle du charbon !

Pour en savoir plus : <http://collectif-carmen.org>



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2011

Présents : Vincent RICHARDOT maire, Gilles BOUGON – André LHERMITTE adjoints,
Marie-France DECOCK – Véronique FOLLINA – Cédric THIROUIN – Maryvonne BARBIER–
Fabien VAN BELLEGHEM – Gérard BEDNAR – Thierry HALLU – Louis MAILLEZ conseillers municipaux
Secrétaire : G. BEDNAR.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures et donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 28 juillet 2011, puis les membres du conseil signent le registre des délibérations.

ÉLECTRIFICATION DU LOCAL COMMUNAL (Place de l'Église)

À l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise HODE pour l'électrification du local du Comité des fêtes.

Une subvention a été obtenue pour réaliser ces travaux (à 30% des dépenses engagées) dans le cadre de la DETR.

TRAVAUX LOGEMENT COMMUNAL (ancien presbytère) - EMPRUNT

Deux subventions ont été également obtenues pour réaliser les travaux de rénovation de l'ancien presbytère :

- 1) 13 187 € dans le cadre de la DETR
- 2) 5 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire, accordée par M. DAUDIGNY en tant que sénateur de notre département.

À l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à lancer un emprunt à 3,72% afin de financer le montant non subventionné des travaux soit 28 000 € auprès de la Caisse d'épargne, sur 12 ans à raison de 48 trimestres de 729€ chacun.

AUTRES TRAVAUX :

- Les travaux de mise aux normes dans le clocher de l'église, ainsi que l'achat d'un filet anti-ballon sont reportés faute de subvention.
- Un devis sera demandé pour abattre le platane de l'ancien presbytère qui devient envahissant et l'élagage de celui qui est sur la place.
- Les toilettes de la salle communale ont été mises aux normes : nouvelle cuvette, pose d'un lave-mains.

À l'unanimité, le conseil municipal adopte une décision budgétaire modificatrice pour réajuster les comptes (emprunts, travaux supprimés ou rajoutés).

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION rue du Gué

Le nouveau transformateur rue du Gué doit être posé avant la fin du mois d'octobre. Une autre tranche de travaux est prévue en 2012 à des fins d'enfouissement. Par ailleurs, Monsieur le maire doit intervenir au sujet de problèmes de téléphone dans le village.

DEMANDE DE SUBVENTION CDDL et DETR pour achat de matériel

À l'unanimité, le conseil municipal accepte que Monsieur le maire demande une subvention dans le cadre du CDDL (contrat triennal 2012-2014) et de la DETR (Dotation d'équipement pour les territoires ruraux) pour l'achat d'un tracteur et ses accessoires, d'un coût de 26 221€ HT.

INFORMATION PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Les documents officiels sont arrivés, le bureau d'études contacté, la commission doit se réunir le jeudi 22/09 à 10 heures.

BILAN RENTRÉE SCOLAIRE Comme prévu, une classe a été fermée.

QUESTIONS DIVERSES

- **Assainissement** : le 30 septembre une réunion aura lieu à l'occasion du lancement de la deuxième phase du projet de réalisation de l'assainissement collectif à Chézy.
- **Employés communaux** : en fin de contrat aidé M. Julien Dhordain nous quitte le 17 octobre - **Le conseil municipal à l'unanimité vote le renouvellement** du contrat de Ludovic Phez pour 6 mois à partir du 27/09/2011. Mme COLLARD doit prendre sa retraite en 2012, la question de son remplacement va être étudiée.
- **Mur du cimetière** : La subvention demandée dans le cadre de la DETR pour les travaux de reconstruction du mur écroulé n'a pas été obtenue. Toutefois, pour le financement de ces travaux, Mme Vasseur, notre député, nous a accordé une aide de 3000 € dans le cadre de la réserve parlementaire dont elle dispose.
Le mur sera reconstruit en parpaing par l'entreprise Home Jardin dont le devis avait été retenu par le Conseil municipal au mois de mai dernier.
- **Le comité des fêtes** est satisfait du déroulement de la fête à Chézy.
- **L'opération Brioche** (organisée par l'association « Les Papillons Blancs ») aura lieu le 8 octobre.
- **Affouage gratuit** : 4 Cahouzats se sont inscrits.

la séance, à laquelle assistaient trois habitants, se termine à 23 heures.

LA FÊTE DES VOISINS

Cette année le 27 mai la fête des voisins a accueilli de nombreux nouveaux habitants de Chézy, qui ont pu, ainsi s'intégrer à la vie du village. Cela a permis à tous de découvrir de nouveaux visages et faire connaissance. Le chapiteau sur la place, était plein de joyeux convives, qui comme dans les auberges espagnoles (paraît-il) avaient apporté moult victuailles, de quoi nourrir un régiment. Cette soirée est toujours intéressante car on a souvent peu de temps pour se côtoyer, se parler et apprendre à se connaître, et ce moment festif, amical et convivial en est l'occasion. Tous ont ainsi apprécié des entrées originales, un barbecue impressionnant, des gâteaux



et autres délices que chacun s'est fait un plaisir de partager et une méga tarte aux pommes préparée par le boulanger du village.



RETRAITE AUX FLAMBEAUX

Le 13 juillet au soir, grâce au dévouement du Comité des Fêtes, les petits Cahouzats et leurs parents ont défilé à nouveau dans les rues et chemins du village avec leurs lampions. Moment magique pour ces enfants que de se promener à la nuit tombante avec toutes ces petites lumières féeriques. C'est perpétuer un souvenir que les anciens veulent ainsi transmettre aux plus jeunes.



Le lendemain jeudi 14 a vu le traditionnel défilé aux monuments aux morts suivi par un apéritif à la mairie. Une compétition de boules pour les adultes et une animation pour les plus jeunes étaient organisées l'après-midi. Une collation dans la salle communale a réuni, dans la bonne humeur, tout ce petit monde.

BROCANTE DU COMITÉ DES FÊTES

Il a fait très beau ce dimanche 26 juin, jour de la brocante. Et nos sympathiques amies du Comité des Fêtes ont voulu innover en se montrant sous leur meilleur jour. Habillées tout en blanc, elles ont servi ceux qui ont bénéficié de leurs talents de cuisinières. Sourire, dévouement et gentillesse, tous en ont profité après un tour des stands et entre deux achats. Nous les en remercions ici, chaleureusement.



LE DESSIN

Sur la page de mon cahier, J'ai dessiné... devinez quoi !
Sur la page de mon cahier, J'ai dessiné une fleur pour toi.

Le maître a souri Et puis il a dit :
"Une fleur comme ça, ça n'existe pas !"

Je n'ai pas répondu. Il n'a pas bien vu ;
Elle existe, je le sais, Puisqu'elle est dans mon cahier !

Gilbert DELEHEDE

LA FÊTE À CHEZY



Heureuses initiatives du comité des Fêtes pour ce week-end de « fête à Chézy ». D'abord, samedi soir un sympathique repas « Moules frites » concocté maison, puis dimanche après-midi la venue d'un groupe de danse folk d'Essômes qui nous a fait une démonstration de danses traditionnelles françaises, irlandaises, anglaises... Les spectateurs ont ensuite été invités à apprendre quelques pas et à participer aux danses.

Le traditionnel feu d'artifice avait attiré beaucoup de monde au terrain de sport samedi soir et a suscité d'énergiques applaudissements. A l'an prochain !

GYMNASTIQUE POUR TOUS

Les cours de "gym pour tous" ont repris le mardi 6 septembre 2011 à 9 heures salle communale. Nous vous rappelons que ces cours hebdomadaires sont gratuits. Venez partager ces moments de détente.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Si vous avez 18 ans et plus, pour voter en 2012 pensez à vous inscrire avant le 31 décembre. Rendez vous en mairie muni de votre carte nationale d'identité, passeport ou livret de famille, d'un justificatif de domicile et de votre ancienne carte d'électeur.

BIBLIOTHÈQUE

HORAIRES D'OUVERTURE

Le mercredi de 16 à 17h 30

Le samedi de 11 à 12h 30

Au premier étage de nombreux ouvrages sont disponibles pour les adultes.

C.C.A.S. : SORTIE À GUISE



Le 10 juin, le CCAS organisait une sortie à Guise en voitures individuelles. Le groupe de 25 Cahouzats partait à la (re)découverte du Familistère créé par J.P. Godin en 1870. Au programme, présentation par une guide des conditions de vie au familistère (logements, jardins potagers, lavoir, piscine, école, théâtre et pavillons). Après le déjeuner pris sur place, visite libre de ce lieu atypique. Le CCAS a offert aux participants une collation avant le retour à Chézy vers 18h 30.

OPERATION BRIOCHE

La collecte au profit de l'APEI « les Papillons Blancs »
s'effectuera le samedi 8 octobre 2011
Merci de votre accueil lors du passage des bénévoles.

CONCOURS DE BELOTE

Organisé par le Comité des Fêtes
SALLE COMMUNALE DE CHÉZY
SAMEDI 15 OCTOBRE 2011
Inscription à partir de 14 h
8 € la mise - lot à tous les participants
Buvette et petite restauration sur place



MAIRIE DE NEUILLY-SAINT-FRONT

Service Enfance et Jeunesse

Accueil de Loisirs du mercredi

À partir de 4 ans
du 21 septembre 2011 au 20 juin 2012

Lieu d'accueil :
Groupe Scolaire Marcel ROGER de Neuilly-St-Front

Inscription :
À la mairie ou au Service Enfance de Neuilly-St-Front
ou à l'accueil de Loisirs le mercredi après-midi

Contactez Isabelle au 03 23 71 24 90

www.neuilly-saint-front.net